

Fondation  
Vaudoise de  
Probation

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017





## Message de la Présidente

---

Si le nombre des mandats conférés à la FVP est resté relativement stable en 2017, des profonds changements sont attendus en 2018 en relation avec l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un nouveau droit des sanctions. Celui-ci aura sans doute une incidence importante sur l'activité de certains secteurs de la Fondation et il a fallu l'anticiper afin de ne pas être pris au dépourvu. Dans la perspective de ce changement le Canton de Vaud a accepté d'octroyer des moyens supplémentaires à la Fondation.

Par ailleurs, une nouvelle convention de subventionnement passée avec le SPEN sera prochainement finalisée et appliquée à partir de 2018. Une convention de financement a également été signée avec l'Ordre judiciaire vaudois. Elle concerne les mesures de substitution à la détention provisoire, ainsi que les jeunes adultes sous l'autorité du Tribunal des mineurs. Il faut toutefois mentionner que le financement des prestations personnelles accomplies à l'Atelier pour mineurs faisait déjà, depuis plusieurs années, l'objet d'une convention.

Le Conseil de Fondation déplore le départ du Professeur Jacques Besson, qui prend une retraite que l'on devine déjà active. Le Professeur Besson a siégé 22 ans au Conseil de la FVP et nous tenons à le remercier du temps qu'il nous a consacré.

Le Bureau du conseil se réjouit d'accueillir un nouveau membre en la personne de M. le Président Vincent Corpataux, premier Président du Tribunal des mesures de contrainte et d'application des peines. M. Corpataux fonctionnera en qualité de Secrétaire du Conseil. Nous le remercions d'avoir bien voulu accepter cette fonction.

Si la Fondation vaudoise de probation est très majoritairement subventionnée par l'Etat de Vaud, on ne saurait oublier les contributions octroyées chaque année par les communes que nous tenons ici à remercier. Notre reconnaissance va également au diocèse de Fribourg pour le don fait en 2017.

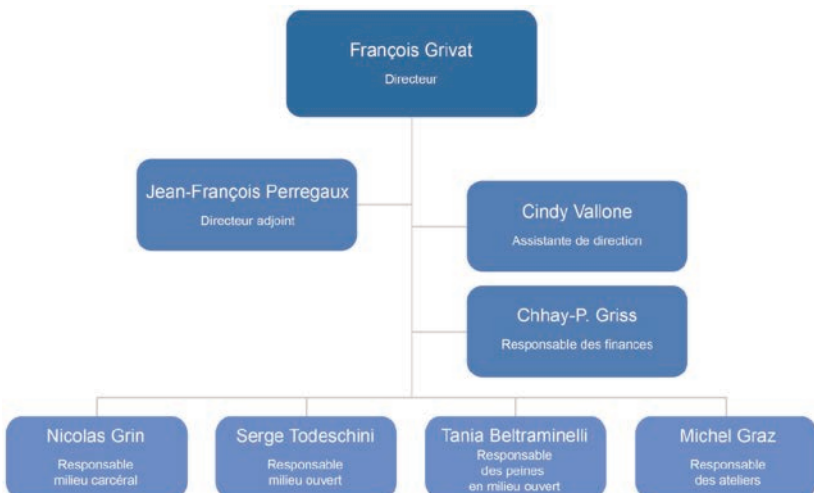
La Présidente du Conseil de fondation ne saurait terminer son message sans parler de l'ensemble des collaborateurs qui par leur engagement permettent à celle-ci d'exister et de se développer. Nous sommes conscients de la difficulté de leur tâche et nous leur adressons nos plus sincères remerciements.

**Muriel Epard**  
Présidente

## Conseil de fondation (situation au 1<sup>er</sup> juillet 2018)

EPARD Muriel BULA Sylvie CORPATAUX Vincent GUIGNARD Gilles	Ancienne Présidente du Tribunal cantonal Cheffe du Service pénitentiaire Premier Président du Tribunal des mesures de contrainte et d'application des peines Notaire	<b>Bureau</b> Présidente Vice-présidente Secrétaire Trésorier
COTTIER Eric JAQUES Françoise AUBERSON Patrick VISCARDI Alexandre	Procureur général Cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales Premier Président du Tribunal des mineurs Chef de l'Office d'exécution des peines	<b>Membres de droit</b>
ANTENEN Jacques BENEDICT Jérôme CUEREL Julien SCHMUTZ Sébastien	Commandant de la Police cantonale vaudoise Avocat Syndic de Baulmes, représentant de l'Union des communes vaudoises Président du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois	<b>Autres membres</b>

## Equipe direction (situation au 1<sup>er</sup> juillet 2018)



JEANCEL Mari VON ALLMEN Claude	<b>Fonctions spécifiques</b> Conseillère en insertion Réceptionniste
ANDERES Nassera ANDRE Olivier CLOT Sébastien EICHENBERGER Joy GRISEL Antoine ROUGE Cathelyne ZEMLICOF Laura	<b>Secteur milieu carcéral</b> Agents de probation
LA ROSA Elisabeth PRIMIANO Nadia ROSSI Susana	<b>Secteur milieu carcéral</b> Gestionnaires socio-administratives
BESSON Martial BÜRLI Boris FAVRE Caroline GAGNAUX Sébastien MOUCHET Caroline	<b>Secteur milieu ouvert</b> Agents de probation
BUOMPREDÀ Laura CARRIERO Anna DA COSTA Marta, réf. technique DE LA PORTE Sylvie, formatrice GONZALEZ Nancy HASANOVIC Indira MABICA Tatiana MANINI Christophe PERIS Sonya, réf. métier RACINE BAPTISTA Aude STOECKLI Marc-Henri	<b>Secteur milieu ouvert</b> Gestionnaires socio-administratifs
GENOUD Stéphane MORA Ugo MOREL Noé VALCESCHINI Manon	<b>Secteur des peines en milieu ouvert</b> Agents de probation
ANDRE Corinne DE LA PORTE Sylvie	<b>Secteur des peines en milieu ouvert</b> Gestionnaires socio-administratives
BLANC Sylvain OBERSON Grégoire PASCHOUD Fabrice	<b>Secteur des ateliers</b> Collaborateurs sociaux
BARBEZAT Isaline DA CUNHA Lucia JUFER Kevin MOKONEN Kesanet	Apprentis employés de commerce

## Rétrospective 2017

---

Mon rapport de l'année dernière faisait mention, pour la fondation et l'ensemble de ses collaborateurs, d'avoir la faculté de s'adapter aux changements issus des modifications du cadre légal, respectivement des nouvelles demandes ou mandats des autorités cantonales compétentes, tout en faisant face à une masse de travail toujours plus conséquente. Je peux féliciter grandement l'ensemble des collaborateurs et remercier chacun d'entre eux pour s'être engagés, avec autant de célérité, à délivrer des prestations de qualité, tout en tenant un rythme de traitement des dossiers en adéquation avec les objectifs de la prise en charge des personnes qui nous sont confiées.

Fort du principe adopté l'année dernière par la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP) en faveur d'un processus latin de prise en charge orientée sur le risque de récidive<sup>1</sup>, la FVP a poursuivi ses travaux internes en adaptant un suivi articulé autour des quatre phases clés du domaine que sont ; le tri, l'évaluation, la planification et le suivi. Dans le prolongement de ce processus lié à la gestion du risque et au niveau de vigilance à accorder, la FVP a également, en collaboration avec les autorités de probation des cantons latins, mis des forces dans un projet pilote dédié aux principes de la désistance<sup>2</sup>. Concrétisé dans le courant l'année dernière, la Commission latine de probation (CLP)<sup>3</sup> attend ces prochains jours une réponse favorable de l'Office fédéral de la justice en vue d'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à titre d'essai et pendant 3 ans, une prise en charge en milieu ouvert centrée sur l'individu au sens d'une sortie durable de la délinquance. Nous aurons bien entendu l'occasion de revenir sur ce projet, son organisation, son financement et ses expériences dans le cadre de nos prochains rapports.

Si une baisse générale de la criminalité semble toujours se poursuivre en 2017 - tendance observée ces dernières années - la FVP montre cependant une certaine stabilité quant au volume de ses dossiers et au nombre de mandats, mis à part ceux en lien à l'exécution des peines en milieu ouvert sous la forme du Travail d'intérêt général et de la Surveillance électronique. Au regard des comptes, la FVP présente toutefois une légère augmentation du montant du Revenu d'insertion, octroyé à un nombre stable de probationnaires, due aux coûts de la santé (assurance-maladie et frais dentaires) et des interventions de type familial.

Comme on peut l'observer au travers des chiffres, l'organisation de la prise en charge des personnes confiées par le Service pénitentiaire, l'Office de l'exécution des peines ou encore l'Ordre judiciaire vaudois, est divisée en fonction du statut pénal et des mandats.

Dans les établissements de détention, la systématisation du bilan initial par les agents de probation du Secteur milieu carcéral a permis au Secteur assurance détenus du Service pénitentiaire une meilleure gestion des questions administratives et financières, principalement pour les personnes en exécution de peine. Cette démarche a pour conséquence que les agents de probation rencontrent l'ensemble des personnes détenues, indépendamment de leurs demandes. D'autre part, elle renforce l'échange d'informations et la communication entre les partenaires.

---

<sup>1</sup> Processus latin de l'exécution des sanctions orienté vers le risque (PLESOR)

<sup>2</sup> « La désistance est entendue comme un processus individuel et subjectif par lequel une personne cesse progressivement ses conduites délinquantes ou déviantes », Revue suisse de criminologie 1/2018, p. 13

<sup>3</sup> Organe de la CLDJP

En prévision de l'application du nouveau droit des sanctions au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la FVP a dû aménager un Secteur des peines en milieu ouvert (PMO) à part entière. L'augmentation du nombre relativement important de requêtes pour la Surveillance électronique, déjà observée depuis fin 2016, ainsi que celles pour le Travail d'intérêt général, ont naturellement contraint à une réorganisation des secteurs d'activités de l'institution, en particulier en milieu ouvert. C'est la raison pour laquelle, le Secteur des peines en milieu, composé d'un nouveau responsable à sa tête et de postes supplémentaires octroyés par le Service pénitentiaire au budget 2018, a vu le jour dès le début de cette année et se distingue dorénavant de la prise en charge des personnes libérées avec ou sans mandat de probation.

Une réflexion de la direction quant au besoin d'une priorisation des activités des agents de probation, au regard de la masse de travail correspondante à la fois aux exigences relatives à la gestion du risque et au temps nécessaire à l'intervention sociale, a débouché sur la mise en place de plusieurs mesures. Elles ont eu pour but, notamment, d'élaborer une nouvelle base de données virtuelle pour une meilleure visibilité et un management facilité du portefeuille et des jalons qui couronnent les étapes du mandat. D'autre part, un renforcement de la bascule s'agissant du Revenu d'insertion<sup>4</sup> pour une plus grande implication des gestionnaires socio-administratifs auprès des probationnaires bénéficiaires de l'aide sociale, a également contribué à dégager du temps au profit de la prise en charge appliquée par les agents de probation et de leur mission principale en lien à l'appui social. Finalement, la mise en œuvre d'une procédure interne pour un tri initial des dossiers, une appréciation spécifique du probationnaire quant au degré de vigilance (évaluation), ainsi qu'une définition des axes d'intervention individualisés (planification) comme ligne directrice du suivi pendant le délai d'épreuve, a pu être mis progressivement en place en perspective du Plan d'assistance de probation (PAP).

Adopté au mois de juin 2017 par la Commission latine de la probation, le PAP est un outil issu des divers échanges de praticiens des services de probation, selon une approche dite « bottom-up ». Relié au Plan d'exécution de la sanction (PES) et en parallèle au dossier itinérant, le PAP est un nouvel outil postpénal qui reprend sous la forme d'une synthèse toutes les caractéristiques pertinentes du probationnaire et regroupe les objectifs spécifiques de sa prise en charge pour la période probatoire. Il est par ailleurs un prérequis pour le déploiement des axes de la prise en charge individuelle, en lien au travail spécifique de la désistance.

Toujours dans le cadre des échanges avec ses pairs des cantons latins et sa volonté de contribuer au bon développement des compétences métier, si particulières, de l'agent de probation, la FVP a organisé l'année dernière deux jours de formation continue au sujet de l'injonction de l'aide judiciaire « Entre aide et contrainte », dispensée par M. Guy Hardy<sup>5</sup>. D'autre part, des cycles de formation pour l'application du PAP ont également été organisés par la CLP.

Toujours sur le plan de la formation des agents de probation, le projet pour une formation continue supérieure certifiée de la Conférence suisse des directeurs de probation, en collaboration avec l'Association suisse de probation et de travail social dans la justice, n'a pas encore vu le jour. Néanmoins, la mise en place d'une collaboration entre le Centre suisse de formation pour le

---

<sup>4</sup> Selon les principes directeurs de l'aide sociale vaudoise (PDASV).

<sup>5</sup> Guy Hardy est formateur en approche systémique et en programmation neurolinguistique, membre de l'association européenne des thérapeutes familiaux. Il anime de nombreuses formations en France, en Belgique et au Canada.

personnel pénitentiaire (institution du nouveau Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales<sup>6</sup>) et les Hautes écoles spécialisées, en particulier la HES-SO<sup>7</sup>, montre des signes favorables à l'aboutissement d'une formation de type CAS (Certificate of Advanced Studies).

Il est à relever que pour les domaines touchant à la recherche et au développement, la FVP a collaboré également avec la HES de Lausanne (Ecole d'études sociales et pédagogiques) et l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne.

Dans le cadre du travail de réseau, en particulier pour des probationnaires souffrant de troubles sévères de la personnalité, une collaboration avec le Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires (SMPP) du Professeur Bruno Gravier a pu s'intensifier dès le premier trimestre 2017, notamment par le biais de rencontres régulières entre les agents de probation et les infirmiers au sujet des situations faisant l'objet d'une prise en charge commune, en milieu ouvert.

Les ateliers de la FVP ont su maintenir leurs travaux de fournitures diverses, d'entretien, d'aménagement du territoire et la poursuite du Sentier Handicap & Nature pratiquement terminé, bien qu'ils aient dû faire face à un cambriolage des locaux, comprenant le vol important d'outils et de machines.

Cet événement nous a confortés dans la mise en place d'un dispositif de sécurité pour nos infrastructures à Epalinges et à Carrouge, ainsi que d'un système d'alarme pour la protection des collaborateurs.

En guise de conclusion, je tiens encore une fois à remercier chaleureusement tous les collaborateurs de la FVP, indépendamment de leur titre ou fonction, pour l'excellence des prestations qu'ils fournissent au quotidien et leur engagement inconditionnel, au service de notre but commun de suivre et d'accompagner des auteurs d'actes de délinquance, qui reste dans la majorité des cas une population vulnérable et qui, sans eux, ne sauraient trouver un point d'ancrage au sein de notre communauté.

**François Grivat**  
Directeur

---

<sup>6</sup> Fondation créée en 2018 qui a pour but d'appuyer la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, les cantons et les trois concordats sur l'exécution des sanctions en matière de planification stratégique et de développement de l'exécution des sanctions pénales au niveau national.

<sup>7</sup> Haute école spécialisée de Suisse occidentale pour des offres de formation au niveau tertiaire.



## Compte de profits et pertes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017

	2017	2016
	CHF	CHF
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des communes	89'827.00	92'571.40
Facturation Tribunal des Mineurs	156'600.00	154'722.55
Facturation Atelier TIG	41'365.00	35'380.00
Dons et legs	0.00	800.00
Produits financiers	2.30	36.95
Produits divers et exceptionnels	48'051.65	2'146.43
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>335'845.95</b>	<b>285'657.33</b>
Subvention du Service pénitentiaire	4'144'285.00	4'066'308.00
Subvention du Service de prévoyance et d'aide sociales	891'600.00	825'770.00
<b>Total produits étatiques</b>	<b>5'035'885.00</b>	<b>4'892'078.00</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>5'371'730.95</b>	<b>5'177'735.33</b>
<b>CHARGES</b>		
Total Salaires et charges sociales, net	(4'593'995.40)	(4'452'626.15)
Frais généraux du personnel	(147'966.30)	(68'961.74)
Frais de locaux, d'énergie et d'entretien	(277'255.55)	(268'757.84)
Frais administratifs	(140'405.50)	(144'623.48)
Frais d'exploitation	(189'232.20)	(198'641.50)
Frais d'informatique	(5'530.85)	(20'323.55)
Charges financières	(4'422.15)	(5'090.41)
<b>Total frais de fonctionnement</b>	<b>(764'812.55)</b>	<b>(706'398.52)</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>(5'358'807.95)</b>	<b>(5'159'024.67)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>	<b>12'923.00</b>	<b>18'710.66</b>
<b>REVENU D'INSERTION</b>		
Avance du Revenu d'insertion	5'276'101.09	4'994'475.41
Revenu d'insertion versé	(5'276'101.09)	(4'994'475.41)
<b>RESULTAT REVENU D'INSERTION</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

HORS EXPLOITATION	CHF	CHF
Revenus d'immeuble	293'586.55	287'843.90
Produits divers et exercices antérieurs	0.00	9'000.00
Charges d'immeuble	(183'503.15)	(193'275.96)
Résultat immeuble	110'083.40	103'567.94
Attr. au fonds de projet pilote de la CLP	0.00	(100'000.00)
Attr. aux fonds de rénovation immeuble et atelier	(50'000.00)	0.00
<b>RESULTAT HORS EXPLOITATION</b>	<b>60'083.40</b>	<b>3'567.94</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>73'006.40</b>	<b>22'278.60</b>
Rétrocessions aux subventionneurs (à valider)	(60'000.00)	0.00
<b>RESULTAT A REPORTER A NOUVEAU (CAPITAL)</b>	<b>13'006.40</b>	<b>22'278.60</b>

Nous adressons nos plus vifs remerciements :

- aux communes vaudoises qui nous soutiennent par leurs contributions
- au diocèse de Fribourg
- à tous les autres généreux donateurs

# Statistiques

## Secteur milieu carcéral

	31.12.2017	31.12.2016
<b>1 Détention provisoire ou pour motifs de sûreté</b>		
Bois-Mermet	119	93
Croisée	157	126
Tuilière	22	13
Hors canton	4	5
Les Léchaïres	2	-
<b>Total dossiers actifs</b>	<b>304</b>	<b>237</b>
<b>Total dossiers fermés</b>	<b>247</b>	<b>205</b>
<b>2 Exécution de peine</b>		
<b>2.1 Exécution de peine privative de liberté (PPL)</b>		
Bois-Mermet	9	16
Croisée	42	35
Tuilière	9	12
<b>2.2 Exécution PPL inférieure à 6 mois</b>		
Bois-Mermet	5	13
Croisée	48	59
Tuilière	1	10
<b>2.3 Exécution anticipée de peine</b>		
Bois-Mermet	19	20
Croisée	58	55
Tuilière	4	13
Hors canton	1	-
Les Léchaïres	1	-
<b>Total dossiers actifs</b>	<b>197</b>	<b>233</b>
<b>Total dossiers fermés</b>	<b>483</b>	<b>605</b>

## Secteur milieu ouvert

	31.12.2017	31.12.2016
<b>3 Avec mandat d'assistance de probation</b>		
3.1 Libéré conditionnel	212	209
3.2 Sursitaire	41	41
3.3 Personne majeure dépendant du Tribunal des mineurs (délits commis en tant que mineurs)	2	12
3.4 Personne soumise à un traitement (art. 59 – 63 CPS)	16	18
3.5 Personne réintégrée en milieu carcéral	2	5
3.6 Mesures de substitution	3	11
<b>Total dossiers actifs</b>	<b>276</b>	<b>296</b>
<b>Total dossiers fermés</b>	<b>126</b>	<b>102</b>

## Secteur milieu ouvert, suite

	31.12.2017	31.12.2016
<b>4 Sans mandat d'assistance de probation</b>		
4.1 Libéré conditionnel	4	4
4.2 Sursitaire	13	22
4.3 Libéré provisoire	81	77
4.4 Personne en travail externe	0	1
4.5 Personne en travail et logement externes	0	0
4.6 Personne soumise à un traitement (art. 60 - 63 CPS)	3	3
4.7 Mesures de substitution	3	6
4.8 Volontaire	6	11
<b>Total dossiers actifs</b>	<b>110</b>	<b>124</b>
<b>Total dossiers fermés</b>	<b>71</b>	<b>47</b>

## Revenu d'insertion / RI

	31.12.2017	31.12.2016
<b>5 Secteur milieu carcéral</b>		
5.1 Détention provisoire ou pour motifs de sûreté	59	62
<b>Total dossiers actifs</b>	<b>59</b>	<b>62</b>
<b>Total dossiers fermés</b>	<b>63</b>	<b>37</b>
<b>6 Secteur milieu ouvert</b>		
6.1 Libéré conditionnel	86	85
6.2 Sursitaire	20	31
6.3 Personne majeure dépendant du Tribunal des mineurs (délits commis en tant que mineurs)	0	6
6.4 Personne soumise à un traitement (art. 59 CPS)	0	0
6.5 Libéré provisoire	73	75
6.6 Personne en travail externe	1	2
6.7 Personne en travail et logement externes	0	0
6.8 Personne soumise à un traitement (art. 60 - 63 CPS)	6	8
6.9 Mesures de substitution	3	9
6.10 Volontaire	2	7
6.11 Peine en milieu ouvert	3	6
<b>Total dossiers actifs</b>	<b>194</b>	<b>229</b>
<b>Total dossiers fermés</b>	<b>95</b>	<b>75</b>

## Secteur des peines en milieu ouvert

	2017	2016
<b>7 Arrêt domiciliaires (AD)</b>		
<b>7.1 Courte peine - Frontdoor</b>		
Libération conditionnelle	30	32
Libération définitive	49	45
Interruption d'exécution de peine	4	10
Refus – exclusion	15	18
Dossiers en cours de traitement	127	74
<b>Total</b>	<b>225</b>	<b>179</b>
<b>7.2 Fin de peine – Backdoor</b>		
Libération conditionnelle	0	0
Libération définitive	0	0
Interruption d'exécution de peine	0	0
Refus – exclusion	0	0
Dossiers en cours de traitement	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>8 Travail d'intérêt général (TIG)</b>		
Libération définitive	66	61
Conversion en jours – amende	8	5
Conversion en peine privative de liberté	11	6
Interruption	4	4
Dossier en cours de traitement	98	82
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>158</b>
Total des heures TIG effectuées	15628	8'928

## Secteur des ateliers

	2017	2016
<b>9 Atelier de travail d'intérêt général (ATIG)</b>		
Heures effectuées	8509	5'361
<b>10 Atelier pour mineurs (ATM)</b>		
Demi-journées effectuées	802	932

## Mesures d'insertion sociale (MIS)

	31.12.2017	31.12.2016
<b>11 Secteur milieu carcéral</b>		
11.1 <i>Détention provisoire</i>	0	0
11.2 <i>Exécution de peine anticipée</i>	1	2
11.3 <i>Exécution de peine</i>	1	6
<b>Total dossiers actifs</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
<b>12 Secteur milieu ouvert</b>		
12.1 <i>Section LMO</i>		
Avec mandat d'assistance de probation	49	45
Sans mandat d'assistance de probation	22	26
12.2 <i>Section PMO</i>	3	4
12.3 <i>Préparation à la sortie, collaboration avec les services socio-éducatifs EPO / Tuilière</i>	7	11
<b>Total dossiers actifs</b>	<b>81</b>	<b>86</b>

## Programme FORJAD - Formation pour jeunes adultes en difficulté

	31.12.2017	31.12.2016
<b>13 Secteur milieu ouvert</b>		
13.1 <i>Section LMO</i>		
Avec mandat d'assistance de probation	6	6
Sans mandat d'assistance de probation	4	5
13.2 <i>Préparation à la sortie, collaboration avec le service socio-éducatif EPO</i>	1	0
<b>Total dossiers actifs</b>	<b>11</b>	<b>11</b>



Fondation  
Vaudoise de  
Probation 

Fondation vaudoise de probation  
Ch. des Croisettes 28  
Case postale 85  
1066 Epalinges

Tél. +41 (0)21 321 48 00

*[www.probation-vd.ch](http://www.probation-vd.ch)*

Fondation vaudoise de probation  
Epalinges  
CCP CH65 0900 0000 3032 3